

- ⚡ Que la **parcelle 238 fait l'objet d'une négociation** permettant, éventuellement, le rachat de celle-ci par la commune (réponse de la commune page 36/37).
- ⚡ Que la **commune justifie**, par une étude d'expert (rapport BE Envir'eau) **que le Fond de Bienval Nord est bien une zone humide** (réponse de la commune page 37).
- ⚡ Que concernant le parking de covoiturage, **la commune confirme que les actions à mener ne sont pas encore définies**, mais indique **qu'elles devront permettre de reconstituer, au moins partiellement, la Trame Verte et Bleue** (réponse de la commune page 38).
- ⚡ Que précédant cette enquête, **une concertation a eu lieu du 10 octobre 2023 au 10 novembre 2023** validée par la réunion du Conseil Municipal du 16 novembre 2023.

Le Commissaire Enquêteur émet un **avis FAVORABLE** assorti des deux recommandations suivantes :

Que la commune se rapproche des propriétaires de la parcelle 238 pour trouver un terrain d'entente, dans le cadre du prix fixé par les Domaines.

Bien que n'étant pas directement lié à cette enquête, que compte tenu d'un nombre important de remarques sur le devenir du territoire de Jouars-Pontchartrain, **que la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), en cours, soit bien menée à son terme.**


Saint Nom la Bretèche le 18 janvier 2024
Le Commissaire Enquêteur

Michel FAURE

Annexes :

Annexe n°1 : Procès-verbal de Synthèse du 22 décembre 2023

Annexe n°2 : Réponses de la commune de Jouars-Pontchartrain du 11 janvier 2024

Annexe n°3 : Certificat d'affichage en date du 15 novembre 2023

Annexe n°4 : Certificat d'affichage du 11 janvier 2024 indiquant que l'avis d'enquête publique était toujours en place le 18 décembre 2023

Annexe n°5 : Arrêté du Maire, en date du 10 octobre 2023 prescrivant l'enquête publique